

L'ARRIÈRE-CHAMBRE DE LA PRESSE

LE 22 MAI 2012 JEAN MARC MANACH

À Paris, la justice est rendue au nom du peuple français, pour le plus grand plaisir des agents secrets. Ce mardi 22 mai, au Tribunal de grande instance de Paris, notre journaliste, appelé à témoigner dans une affaire, a fait la découverte d'une salle qui servirait de planque à des services spécialisés. Une magistrate s'en est émue. Et la hiérarchie du tribunal réclame des explications. Témoignage.



Ce mardi 22 mai 2012, une mystérieuse photographe a été surprise dans la salle des témoins de la "Chambre de la presse" -soit la **17e chambre du tribunal de grande instance de Paris**, spécialisée dans les affaires de presse- alors qu'elle photographiait, derrière un miroir sans tain, des personnes venues assister au procès de jeunes militants de la mouvance dite "anarcho-autonome" accusés d'avoir planifié des actes de "terrorisme".

La "Chambre de la presse" examinait ce jour-là le cas de Philippe Pichon, ce commandant de police mis à la retraite d'office pour avoir dénoncé les dysfonctionnements du STIC, le plus gros des fichiers policiers (voir **Le mauvais procès du gardien de la paix**). William Bourdon, son avocat, avait convoqué cinq témoins, dont Delphine Batho, députée socialiste spécialiste des questions de sécurité, et notamment des fichiers policiers. Delphine Batho ayant depuis été nommée ministre déléguée à la Justice, William Bourdon m'avait demandé de la **remplacer**, au pied levé, en tant que spécialiste des fichiers policiers.

Je fus donc convié, à l'ouverture de l'audience et avec les autres témoins (**Frédéric Ocqueteau**, directeur de recherche au CNRS-CESDIP et auteur de nombreux ouvrages sur la police et la sécurité privée, **Yann Padova**, secrétaire général de la CNIL, ainsi qu'un gardien de la paix ayant travaillé avec Philippe Pichon), à aller patienter dans la salle réservée aux témoins, qui se situe à gauche de la "Chambre de la presse".

En nous faisant entrer dans ce local, l'huissier de justice s'étonna d'y découvrir une dame portant un appareil photo doté d'un gros téléobjectif, et lui demanda comment elle était entrée, et ce qu'elle faisait là. La mystérieuse photographe expliqua qu'un gendarme l'avait faite entrer, par l'autre porte -qui donne sur un couloir du tribunal-, s'excusa, rangea son



LE MAUVAIS PROCÈS DU GARDIEN DE LA PAIX

Ce mardi 12 mai, le Tribunal de grande instance de Paris juge le commandant de police Philippe Pichon, mis à la retraite ...

paquetage, et s'éclipsa.

Sur le moment, nous ne réalisons pas la portée de cette intrusion. Quelques minutes plus tard, un gendarme entra par la porte extérieure -celle qui donne sur le couloir, et par laquelle était sortie la mystérieuse photographe- et nous demanda gentiment s'il pouvait éteindre la lumière. Interloqués, il nous expliqua que les grandes baies vitrées de cette salle des témoins étaient recouvertes par un miroir sans tain, et qu'il serait donc préférable d'éteindre la lumière, afin de ne pas révéler l'existence de ce miroir sans tain...

Interrogé sur cette façon de pouvoir surveiller, sans le dire, la salle des pas perdus, le gendarme nous expliqua que cela permettait, lors de certains procès, de se renseigner sur les "collectifs de soutien".

Or, en face de ces miroirs sans tain, et dans cette salle des pas perdus, se pressaient ce jour-là des dizaines de gens venus assister à la 5e journée du **procès antiterroriste** de la mouvance dite "anarcho-autonome". J'avais d'ailleurs moi-même discuté avec l'un d'entre eux, quelques minutes auparavant, et ai donc potentiellement été pris en photographie par la dame de la salle des témoins.

Au bout de deux heures passées dans une pénombre toute relative (du fait de la lumière traversant les immenses baies vitrées recouvertes des miroirs sans tain), l'huissier de justice vint nous chercher pour nous ramener au tribunal où Anne-Marie Sauteraud, qui présidait la "17e chambre", nous expliqua que nous ne témoignerions finalement pas, le procès ayant été ajourné après que William Bourdon eut posé deux questions prioritaires de constitutionnalité (voir **Le mauvais procès du gardien de la paix**).

Avant de nous laisser repartir, la présidente du tribunal nous expliqua avoir été alertée par l'huissier de la présence de cette "femme avec un appareil photo" dans la salle des témoins, du fait qu'il avait "dû lui demander de sortir", et nous demanda de raconter ce que nous avions vu.

Nous avons donc expliqué avoir vu l'huissier, déconcerté, demander à cette mystérieuse photographe ce qu'elle faisait là, et l'inviter à quitter la salle des témoins, puis un gendarme venir nous demander d'éteindre la lumière, parce qu'elle révélait la présence du miroir sans tain, qui leur servait à surveiller les "collectifs de soutien".

Surprise, la présidente du tribunal laissa entendre qu'elle n'en avait jamais été informée, et que cela ne serait pas, sinon conforme à la loi, tout du moins aux usages. Émoi dans la "Chambre de la presse", truffée de journalistes. L'AFP et Europe 1 viennent m'interviewer, je leur montre la photographie prise depuis la salle des témoins, derrière le miroir sans tain.

Interrogés à ce sujet, les chefs de juridiction du TGI de Paris ont depuis indiqué à l'AFP "qu'ils ignoraient totalement la présence de cette femme munie d'un appareil photo dans la salle des témoins" et qu'"ils souhaitent que toute la lumière soit faite sur cette affaire".

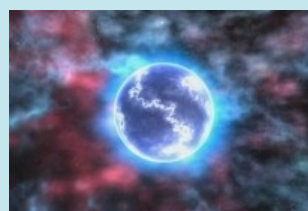
Reste donc à savoir pour qui travaille la mystérieuse photographe, et depuis quand la salle des témoins de la "Chambre de la presse" servirait ainsi, et aussi, à surveiller, et photographier, les "collectifs de soutien" et autres citoyens venus assister à tel ou tel procès...

La "mystérieuse photographe" ne s'est pas présentée comme journaliste, et on imagine mal un gendarme autoriser une journaliste à pénétrer dans une salle réservée aux témoins de la "Chambre de la presse" afin de pouvoir photographier, au téléobjectif et sans être repéré, sinon clandestinement, ceux qui viennent assister à un procès.

En attendant, le procès de Philippe Pichon, censé faire la lumière sur les dysfonctionnements des fichiers policiers, aura aussi permis de révéler que la salle des témoins de la "Chambre de la presse" sert donc également (mais depuis quand ?) de "planque" aux services de police et/ou de renseignement.

Mise à jour : **d'après Europe 1**, qui cite un haut fonctionnaire de la préfecture, qui s'est dit consterné par cette maladresse, la mystérieuse photographe serait en fait une fonctionnaire de police des renseignements parisiens.

Citant une source policière, l'AFP **confirme** précise que cette policière, appartenant à la direction du renseignement de la préfecture de police de Paris, était entrée dans «cette salle



LE CADEAU EMPOISONNÉ DES FICHIERS POLICIERS

**Truffé d'erreurs, le plus gros
des fichiers policiers va être
fusionné avec le plus gros
des fichiers de la
gendarmérie au ...**

vide sans savoir qu'elle n'en n'avait pas le droit» :

«**Les policiers du renseignement effectuent régulièrement des missions de surveillance de la mouvance radicale autonome. Mais là, c'est clairement une erreur de positionnement, une erreur regrettable**», a expliqué cette source policière.

Les chefs de juridiction du TGI de Paris ont indiqué à l'AFP «qu'ils ignoraient totalement la présence de cette femme munie d'un appareil photo dans la salle des témoins» et qu'«ils souhaitent que toute la lumière soit faite sur cette affaire».

Par ailleurs, ce n'est pas la salle des pas perdus (qui se trouve dans une autre aile du Palais où siège notamment la première chambre civile du tribunal) que l'on voit sur la photographie, mais le "plateau des correctionnelles", comme le précise VT en commentaire.

Sur Twitter, Michel Déléan, journaliste à Médiapart, **précise** qu'«il n'y a pas de glace sans tain mais une vitre en verre fumé donnant sur le plateau correctionnel, à la XVII^e chambre» du TGI de Paris.

VT

le 23 mai 2012 - 1:39 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Je suis de la maison et je tombe des nues aussi... J'attire cependant votre attention sur la légende de la photographie prise dans cette mystérieuse pièce devant laquelle je suis passée pourtant des centaines de fois : ce n'est pas la salle des pas perdus que l'on y voit mais le plateau des correctionnelles. (La chambre des pas perdus se trouve dans une autre aile du Palais où siège notamment la première chambre civile du tribunal)

VOUS AIMEZ



11

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

@EBODYGUARD

le 23 mai 2012 - 7:36 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Incroyable ! On croirait entendre une histoire de l'Allemagne de l'est dans les 70's ou de Corée du nord... Mais pas à Paris aujourd'hui !

VOUS AIMEZ



5

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

LOU PASSEJAIRE

le 23 mai 2012 - 11:09 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



et dire qu'une des mesures du début de septennat de Mitterrand avait été de mettre fin au fichage systématique RG ...

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

PAUL

le 23 mai 2012 - 8:59 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Hmm d'accord c'est surprenant de découvrir quelque chose sur un lieu que certains sont amenés à fréquenter régulièrement et dont ils pensaient connaître tous les recoins.

D'accord certains peuvent désormais se sentir épiés et surveillés H24 et, sur leur lieu de travail, cela peut entraîner une certaine gêne.

Ceci étant dit, où est le mal ?

Les services de renseignement se renseignent. Cela me semble couler de source, non ?

Vous croyez qu'il serait préférable et plus efficace d'envoyer une invitation du style "Cher M. ami(potentiel)-de-monsieur-le-terro,

Vos activités et vos idées m'intéressent, allons prendre un café et discutons de tout cela.

Signé Mme la déléguée-aux-affaire-de-secu-nat."

Enfin, et c'est une hypothèse de ma part, cette salle ne sert-elle pas d'abord et avant tout à effacer de la vue de tout un chacun certains témoins (sensibles) de procès sensibles ? Ne sert-elle pas d'abord à "protéger" ces personnes ?

Il me semble que, comme pour TOR, c'est l'histoire du couteau ; qui a été conçu pour être utilisé à bon escient mais dont certaines personnes en font un usage plus underground. Faut-il pour autant cesser l'usage du couteau ? Vous savez bien que non.

Ce que je retiens finalement de cet article, ce n'est que la bourde du gendarme qui a fait entrer la photographe sans s'enquérir des prochaines allées et venues dans la salle. Bref, dommage pour tout le monde...

VOUS AIMEZ



9

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JASON

le 23 mai 2012 - 13:00 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Donc Paul, ça ne te dérange pas qu'on place secrètement des caméras et des micros chez toi, à ton travail et allons-y franchement, dans ta salle de bains, et même chez tout le monde, parce que "les services de renseignement doivent se renseigner c'est normal". Et puis tu n'as rien à cacher, donc pourquoi refuser ? Sauf si évidemment tu es un terroriste. Mais ce n'est pas le cas donc tu peux fermer les yeux là dessus.

Je viens donc installer tout ça chez toi demain puisque c'est normal. :) Deal ?

VOUS AIMEZ



12

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ZACK

le 23 mai 2012 - 18:36 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Petite question: connaissez vous la différence entre un lieu public et un lieu privé ?

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

POJ

le 23 mai 2012 - 18:39 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Avec le quinquennat précédent, le respect de la vie privée a connu une très forte régression. Par ex. : Hadopi fait de votre ordinateur et de vos communications un "lieu public".

VOUS AIMEZ



4

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ZACK

le 23 mai 2012 - 18:47 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



N'importe quoi ! La loi fait toujours d'un ordinateur un bien privatif. Il faut bien comprendre que lorsque ton adresse IP se ballade sur les réseaux de

Peer2Peer pour mettre à disposition de la pédopornographie, ou des fichiers de n'importe quel type, il n'est pas besoin d'aller fouiller sur l'ordinateur à l'origine de cette adresse IP pour la noter. Tu sais très bien que ce que tu échanges sur le peer2peer est à la disposition de tout le monde dont il ne faut pas se plaindre d'être identifiable à cause de ça ! Si les ayants droit se plaignent de voir du contenu illégal partagé par une adresse IP, rien ne leur interdit de noter cette adresse IP et de se plaindre. Hadopi ne change rien là-dedans si ce n'est de proposer une procédure administrative qui ne rend pas ton ordinateur "public". Quelle naïveté et quel manque de connaissance !!!!

VOUS AIMEZ



3

LUI

RÉPONDRE

VOUS N'AIMEZ PAS



0

PAUL

le 23 mai 2012 - 21:44 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Comme le dit Zak, il faut faire la différence entre lieu public et lieu privé.

Par ailleurs, bien sûr que je cache des choses ! Leur nature et quantité dépendent du contexte et de mon interlocuteur. Notez bien que j'ai dit "je cache des choses" et non "j'ai des chose à cacher" ; parce que quand bien même je serais un saint et n'aurais ab.so.lu.ment rien à ne me reprocher, ce n'est pas pour autant que je souhaiterais tout dire et tout montrer.

On prend, à mon sens, le problème par le mauvais côté aujourd'hui. Dès que l'on sent que quelqu'un ne nous dit pas tout, "on" pense directement qu'il dissimule des éléments uniquement parce qu'ils pourraient lui causer du tort. En d'autres termes, "on" pense directement "suspect"...et très rapidement "coupable". En gros, la non-transparence absolue est quasiment devenue un délit :-s Un jugement un peu trop hâtif à mon goût.

Pour ma part, j'essaie de ne divulguer des informations telles que des données personnelles que lorsque cela présente un intérêt substantiel pour moi et uniquement pour moi.

Par exemple, est-ce que *j'ai* besoin d'utiliser mon identité physique pour que *je* puisse commenter ici ? Non... Les données perso sont la monnaie du 21eme siècle, on dit aussi que si l'on ne paye pas pour un service c'est que l'on n'est pas le client mais le produit.

À partir de là, il suffit -pas toujours évident- de déterminer si la donnée que l'on livre (et non "libère"...) présente d'abord (voire exclusivement) un intérêt pour nous ou pour le service en question.

Bien entendu, cela vaut pour le citoyen moyen.

Je doute que les personnes proches, par exemple, de milieux radicaux ne soient pas eux-mêmes conscients de ce fait. Dès lors il leur appartient d'être suffisamment lucide pour comprendre que d'autres personnes que les vendeurs de données perso vont s'intéresser à eux.

VOUS AIMEZ



3

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ZINZIN

le 8 juin 2012 - 17:43 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Moi j'ai des choses à cacher, elles s'appellent "ma vie privée". Cela ne signifie en rien que je suis un pédonaziterromafiozo. Ceux qui disent "moi je n'ai rien à cacher" sousentendent bien souvent que ceux ("les autres") qui tiennent à leur vie privée sont en fait des criminels. C'est un amalgam dangereux et sot.

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

SNOOBA

le 23 mai 2012 - 9:52 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Pour avoir dénoncé et pas dénoncer (Finir ou finit?)

***Oups, désolé c'est corrigé
manhack***

VOUS AIMEZ



2

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

GUILLERMO

le 23 mai 2012 - 10:14 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Le meilleurs tour que le diable est jamais joué était de faire croire à tous qu'il n'existait pas.

VOUS AIMEZ



4

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

KÉVIN

le 23 mai 2012 - 14:17 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



-> Usual Suspect

VOUS AIMEZ



3

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

DOMC

le 23 mai 2012 - 10:32 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Dés qu'on met les pieds dans un tribunal, nous savons tous que l'on passe dans un autre monde ...d'où nous vient donc cette anxiété même en tant que victime. Au fait, elles ne marchent plus les caméras ?

VOUS AIMEZ



3

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

GASPARD MAIS REVIENT

le 23 mai 2012 - 13:21 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Une "erreur regrettable" alors qu'une glace sans tain est prévue à cet usage, ça me fait doucement rigoler.

VOUS AIMEZ



3

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

PIQUE ASSIETTE

le 23 mai 2012 - 14:33 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Ce que je ne m'explique pas bien, c'est la présence de cette glace sans teint. A quoi cela sert si ce n'est à voir sans être vu?

Il y a sans doute une bonne explication à la présence de cet équipement, mais je ne la saisis pas.

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ZACK

le 23 mai 2012 - 18:35 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Heu.... on redécouvre l'amérique ? la salle des pas perdus, ou tout autre partie commune d'un tribunal est un lieu public. Les glaces sans teint, existent depuis des lustres, et notamment depuis des temps où les caméras de surveillance n'existaient pas. De nos jour il y a des caméras de surveillance partout sans que ça n'émeuve personne. Si quelqu'un a des choses à cacher il y a fort à gager qu'il le fera en dehors des lieux publics. Et pour finir je vous ferais remarquer que le sport international actuel c'est d'étaler sa vie privée sur les réseaux sociaux (si vous ne le faites pas, vos proches le font à votre place) sans que ça n'émeuve personne. Ce que contient Facebook et ce qui en est fait va beaucoup (!!!) plus loin qu'un photographe qui prend des clichés d'un lieu public....

VOUS AIMEZ



2

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

CLAFOUTIS

le 26 mai 2012 - 20:21 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



SVP : glace sans tain, pas sans teint ! Bon sang de bonsoir, enfin, tout de même, quoi, alors, hein ?

Fatigue, à force...

Wiki : "Le tain est la partie métallique d'un miroir, souvent composé d'un mélange d'étain et de mercure, qui effectue la réflexion."

Vu ?

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

POJ

le 23 mai 2012 - 18:37 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Bilan du quinquennat précédent : la justice rabaissé au niveau d'un auxiliaire de police, d'une arrière cour de commissariat.

Il est temps de rétablir l'ordre du code de procédure pénale.

VOUS AIMEZ



2

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

MÉDARD

le 23 mai 2012 - 21:03 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK

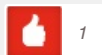


«ils souhaitent que toute la lumière soit faite sur cette affaire»

mais non, il faut ETEINDRE la lumière !!!

; ->

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

CLAFOUTIS

le 26 mai 2012 - 20:26 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Y un truc que j'pige pas :

C'est censé être la salle des témoins,

et on doit éteindre la lumière ?

Les témoins restent dans le noir pendant que PP RG (pas RGPP, hein) prend ses photos ?

Et restent dans le noir de toute façon, pour pas qu'on puisse comprendre que c'est un mirador ?

Non, j'pige pas.

Nous n'étions pas dans le noir, mais dans une pénombre toute relative, du fait de la lumière qui traversait les miroirs sans tain...

manhack

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

CLAFOUTIS

le 27 mai 2012 - 10:15 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



OK, merci.

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

FFF

le 23 mai 2012 - 21:40 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Bravo à notre Don Quichotte national, le défenseur infatigable de notre vie privée contre la cohorte des inquisiteurs.

Et dire qu'aujourd'hui il remplace au pied levé une ministre de la république ! J'espère sincèrement qu'il aura droit à un siège plus confortable que celui d'un tribunal pour continuer à mener ce combat contre big brother.

Combat loin d'être gagné, surtout quand on lit ici bas que la vie privée est incompatible avec la sphère publique ! Certains feraient bien de se rappeler qu'en ce domaine on est toujours le terroriste d'un autre.

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE


MARTIAL MAURETTE REPORTER-PHOTOGRAPHE

le 24 mai 2012 - 10:35 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Ben voyons ,une erreur regrettable ! (L'huissier de justice qui accompagnait les témoins...), ne savait pas... que certains ont "TOUS" les droits !!!

VOUS AIMEZ  1

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

4 pings

[Procès mauvaises intentions] La police travaille durant les plaidoiries au TGI – Paris, 22 mai 2012 | Le Chat Noir Emeutier le 25 mai 2012 - 1:10

[...] Parmi eux, un journaliste, Jean-Marc Manach, spécialisé dans les questions de surveillance (qui raconte ici la scène). Et en entrant dans la salle, surprise, celle-ci n'est pas vide. Une femme d'une [...]

Pêle-mêle « Claire Corgnou le 1 juin 2012 - 11:59

[...] L'arrière-chambre de la presse = où comment Jean-Marc Manach a découvert l'existence d'un pièce secrète au Palais de Justice de Paris [...]

Fin de partie pour la "planque" du TGI de Paris » revue du web, Just another weblog le 13 juin 2012 - 17:33

[...] sur Les Inrocks]. La salle des témoins de la "chambre de la presse" du TGI de Paris ne pourra plus servir de planque aux [...]

Sete'ici » Archive » Journalistes, un, deux, trois, pleurez... le 16 juin 2012 - 12:34

[...] par contre, sur la protection des sources, sur l'espionnage et leur mise en danger par exemple via les opérateurs téléphoniques, sur les nouveaux outils qui [...]

